

DEMANDE D'AUTORISATION DE BAIGNADE POUR LES GROUPES

Coordonnées de la structure :

Nom:

Adresse:

Code postal: _ _ _ _ _

Ville:

Adresse mail:

Téléphone:

Nom / prénom du responsable de la structure:

Fonction:

Coordonnées du contact :

Nom: Prénom:

Fonction:

Adresse mail:

Téléphone:

Coordonnées des contacts présents sur le site :

Nom / Prénom du Surveillant de Baignade (fournir une copie du diplôme):

.....

Nom / Prénom du responsable du groupe:

Téléphone:

S'agissant de **groupes d'enfants de moins de 14 ans**, les responsables devront disposer d'un surveillant de baignade au minimum et établir un périmètre de sécurité à l'aide d'un filin et de bouées, la baignade s'effectuera à l'intérieur de cette zone.

Les animateurs tenant le périmètre ne comptent pas dans l'effectif d'encadrement et de surveillance des mineurs.

L'encadrement et les effectifs seront conformes aux textes réglementaires :

- Pour les moins de 6 ans, un animateur pour 5 enfants présents dans l'eau (maximum 20 enfants dans l'eau) ;
- Pour les plus de 6 ans (moins de 14 ans), un animateur pour 8 enfants présents dans l'eau (maximum 40 enfants dans l'eau).

Le chef du poste de secours ou faisant fonction pourra orienter un groupe vers la partie la plus disponible dans l'intérêt du bon fonctionnement du dispositif de surveillance.

L'existence d'un service de surveillance sur place ne décharge pas l'encadrement et la direction de l'accueil de loisirs ou du groupe de leur responsabilité propre.

Enfin, lors de la venue du groupe, le responsable devra se présenter dès son arrivée au chef de poste afin de prendre connaissance des consignes générales.

NOTE : Peut encadrer une baignade de mineurs de plus de 14 ans toute personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil. Il ne s'agit pas de laisser les jeunes se baigner sans surveillance mais d'encadrer la baignade au même titre que le ferait un surveillant de baignade. Cette personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil assure alors la fonction de surveillant de baignade. Nous rappelons que dans ce cas, le taux d'encadrement reste de 1 pour 8.

MOIS DE JUIN		HORAIRES		COMPOSITION DU GROUPE		COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	
		D'arrivée	De départ	Nombre d'enfants	Tranche d'âge	Nombre d'encadrants	Nombre de surveillants de baignade
Samedi	24						
Dimanche	25						
Lundi	26						
Mardi	27						
Mercredi	28						
Jeudi	29						
Vendredi	30						

MOIS DE JUILLET		HORAIRES		COMPOSITION DU GROUPE		COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	
		D'arrivée	De départ	Nombre d'enfants	Tranche d'âge	Nombre d'encadrants	Nombre de surveillants de baignade
Samedi	1						
Dimanche	2						
Lundi	3						
Mardi	4						
Mercredi	5						
Jeudi	6						
Vendredi	7						
Samedi	8						
Dimanche	9						
Lundi	10						
Mardi	11						
Mercredi	12						
Jeudi	13						
Vendredi	14						
Samedi	15						
Dimanche	16						
Lundi	17						
Mardi	18						
Mercredi	19						
Jeudi	20						
Vendredi	21						
Samedi	22						
Dimanche	23						
Lundi	24						
Mardi	25						
Mercredi	26						
Jeudi	27						
Vendredi	28						
Samedi	29						
Dimanche	30						
Lundi	31						

MOIS D'AOÛT		HORAIRES		COMPOSITION DU GROUPE		COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	
		D'arrivée	De départ	Nombre d'enfants	Tranche d'âge	Nombre d'encadrants	Nombre de surveillants de baignade
Mardi	1						
Mercredi	2						
Jeudi	3						
Vendredi	4						
Samedi	5						
Dimanche	6						
Lundi	7						
Mardi	8						
Mercredi	9						
Jeudi	10						
Vendredi	11						
Samedi	12						
Dimanche	13						
Lundi	14						
Mardi	15						
Mercredi	16						
Jeudi	17						
Vendredi	18						
Samedi	19						
Dimanche	20						
Lundi	21						
Mardi	22						
Mercredi	23						
Jeudi	24						
Vendredi	25						
Samedi	26						
Dimanche	27						
Lundi	28						
Mardi	29						
Mercredi	30						
Jeudi	31						